



Cahier de Recommandations
Architecturales, Paysagères et
Environnementales.

CAHIER DE RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES, PAYSAGERES ET ENVIRONNEMENTALES

Favoriser une meilleure connaissance du patrimoine bâti du pays de Loiron, développer des projets s'inscrivant dans une logique architecturale, paysagère, environnementale et urbaine, tels sont les enjeux de ce document.

Le cahier de Recommandations Architecturales, Paysagères et Environnementales a pour objet de guider les **pétitionnaires** dans leurs **projets de constructions, de réhabilitation, de rénovation ou d'aménagement** en les invitant à prendre en compte et à respecter cet héritage local qui participe à l'identité de leur commune et à leur cadre de vie.

CAHIER DE RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES, PAYSAGERES ET ENVIRONNEMENTALES

Présentations illustrées des champs d'application de la réforme des permis de construire. Réalisées par le Ministère de l'Ecologie, de l'Economie et de l'Aménagement du Territoire et accessibles sur le site www.urbanisme.developpement-durable.gouv.fr.



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

Je construis... Quelles sont les formalités ?



Je construis une maison...

-  Je construis une maison de 100 m²
Permis de construire
-  J'agrandis ma maison
 - Plus de 40 m² : permis de construire
 - De 5 m² à 20 m² : déclaration préalable
 - Moins de 5 m² : pas de formalité
 - De 20 m² à 40 m² : déclaration préalable ou permis de construire (40 m² si le bâtiment est situé en zone urbaine ou couverte par un PLU).

Je construis un garage...

-  Je construis un garage de 11 m² avec un toit normal
Déclaration préalable

Si vous êtes situé dans un secteur protégé (secteur sauvegardé, site classé), renseignez-vous à la mairie.



Nouveau Permis de Construire
Nouvelles Autorisations d'Urbanisme

Plus clair, plus rapide, plus simple, plus sûr.

Crédit photos : Thomas Thuret / Pierre-Alexandre



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

Je fais des travaux dans ma maison...



Je fais des travaux sur une construction existante qui ne crée pas de surface de plancher et ne modifie pas les façades...

-  Pas de formalité

Je fais réaliser des travaux sur une construction existante en créant une ouverture dans le mur...

-  Déclaration préalable car changement de l'extérieur



Si vous êtes situé dans un secteur protégé (secteur sauvegardé, site classé), renseignez-vous à la mairie.



Nouveau Permis de Construire
Nouvelles Autorisations d'Urbanisme

Plus clair, plus rapide, plus simple, plus sûr.

Crédit photos : Thomas Thuret / Pierre-Alexandre



6 CONSERVER ET PROTÉGER LE PETIT PATRIMOINE

10 A - REHABILITER, S'INTÉGRER DANS UN TISSU ANCIEN

GRANDES DEMEURES/MAISONS DE MAÎTRE

BÂTI DENSE COMPACT

CITES OUVRIERES

BATI ANCIEN RURAL DE TYPE AGRICOLE

79 B - HABITER LES QUARTIERS RECENTS



97 C- CONSTRUIRE BIOCLIMATIQUE

110 D - LES DEVANTURES COMMERCIALES

121 E - INTEGRER UN BÂTIMENT D'ACTIVITE



CONSERVER ET PROTÉGER LE PETIT PATRIMOINE



Croix, fontaines, puits, fours à pain, lavoirs constituent le «**petit patrimoine**» d'une commune.

De petites tailles, ces édifices constituent **des marqueurs paysagers forts**. Au même titre que les clochers, ils signalent l'existence d'un village ; les croix, arbres en alignement, arbres remarquables, renseignent sur un lieu (carrefour, voie royale...).

Autrefois utilisés pour se repérer, ils font aujourd'hui partie intégrante du paysage qu'ils caractérisent.

Si la plupart ont aujourd'hui perdu leur fonction utilitaire, **ces édifices participent à la mémoire collective**. En ce sens, il convient d'assurer leur pérennité.

Ces édifices ont par ailleurs **un rôle ornemental important**, ils agrémentent un chemin, un jardin, une place en lui conférant un aspect pittoresque et participant à sa

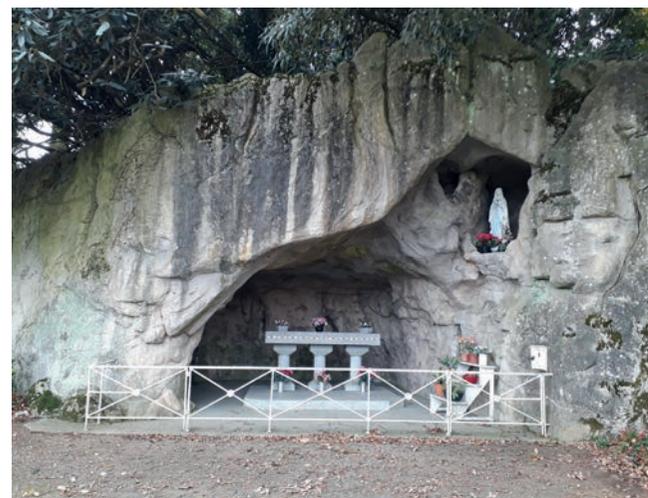
FOUR A PAIN :

De nombreux fours sont présents sur le territoire rural. Certains sont réhabilités en conservant les bonnes dispositions d'origine.



LES GROTTES :

- édifice mémorial de la bienheureuse sœur Marthe (réalisé en 1937 et béni le 24 X 1937 par le chanoine Canuet),



FONTAINE ET POINT D'EAU :



Loiron - Jouvence



Loiron - Route de Cossé



Montjean - Au pont vers Laval

RECOMMANDATIONS

*Sans engager de gros travaux de rénovation, un moyen simple peut être de **stopper les phénomènes de dégradation**, notamment dus aux **infiltrations d'eau**, en calant une pierre, en assurant l'étanchéité d'un four à pain, en protégeant les têtes des murets, en coupant le lierre...*

Principes généraux :

- 1- observer l'édifice et son environnement.
- 2- Prendre contact avec des professionnels.
- 3- Les demandes d'autorisation.





A-REHABILITER, S'INTEGRER DANS
UN TISSU ANCIEN

LES GRANDES DEMEURES/
MAISONS DE MAÎTRE



BÂTI DENSE COMPACT



LES CITES OUVRIERES



LE BATI ANCIEN RURAL
DE TYPE AGRICOLE



CONSTAT :

Où trouve t-on le radon?

Le radon est un gaz radioactif incolore et inodore, présent naturellement dans les sols et les roches.

Le radon dans les habitations provient presque exclusivement des émanations du sous-sol, la part des matériaux de construction tels que le granit étant faible. La concentration en radon dans l'atmosphère des habitations dépend des caractéristiques du bâtiment (présence ou non d'un vide sanitaire, de fissures dans la dalle de sol, etc...) et de la ventilation.

Pourquoi s'en préoccuper?

Classé cancérigène pulmonaire certain pour l'Homme depuis 1987, par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) de l'Organisation mondiale pour la santé (OMS), le radon constitue un enjeu majeur de santé publique. En France, il représente la deuxième cause de cancer du poumon après le tabac.

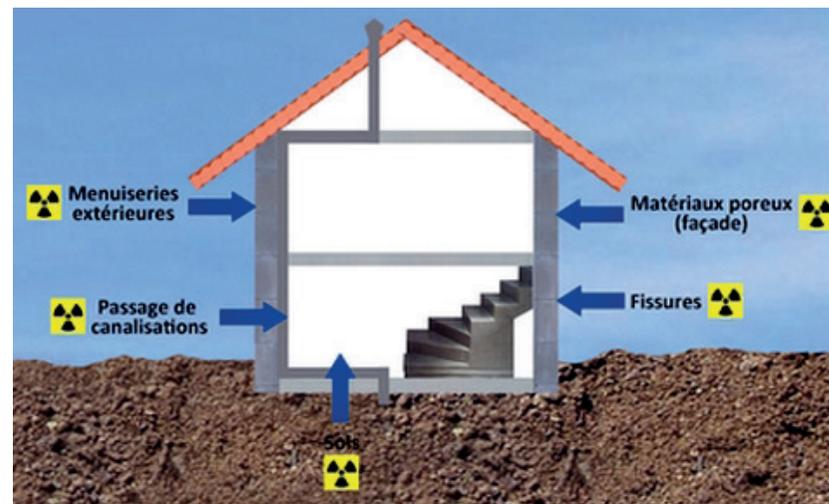
Comment le radon peut-il s'infiltrer et s'accumuler dans une habitation ?

Exhalé par les sols, il peut pénétrer dans les habitations, principalement en raison du manque d'étanchéité (fissures, canalisations...) entre le sol et la partie habitée.

RÉGLEMENTATION

La réglementation fixe deux niveaux d'action au-dessus desquels il est nécessaire d'entreprendre des travaux en vue de réduire les concentrations en radon :

- en dessous de 400 Bq/m^3 : la situation ne justifie pas d'action spécifique ;
- entre 400 et $1\,000 \text{ Bq/m}^3$: il est obligatoire d'entreprendre dans les 2 ans qui suivent des actions correctrices simples afin de diminuer la concentration en radon en dessous de 400 Bq/m^3 ;
- au-dessus de $1\,000 \text{ Bq/m}^3$: Le propriétaire doit réaliser sans délai des actions simples pour réduire l'exposition. Il doit également immédiatement faire réaliser un diagnostic du bâtiment, et si nécessaire des mesures correctrices supplémentaires (travaux).

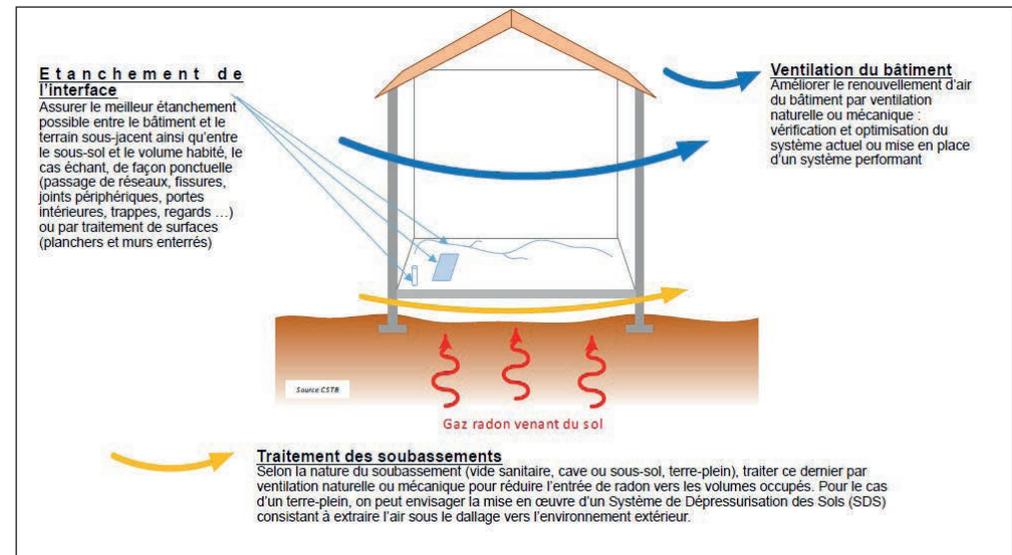


RECOMMANDATIONS :

Parmi les mesures prises ou à prendre pour réduire l'aléa radon ou la vulnérabilité des enjeux, on peut citer :

- **empêcher le radon venu du sol de pénétrer dans le bâtiment (bonne étanchéité à l'air entre la structure et son sous-sol) :** étanchéité autour des canalisations, des portes, des trappes, couverture des sols en terre battue, aspiration du radon par un puits extérieur.
- **traiter le soubassement** (vide sanitaire, cave, dallage sur terre plein) par aération naturelle, ventilation mécanique ou mise en dépression du sol, l'air du soubassement étant extrait mécaniquement vers l'extérieur où le radon se dilue rapidement.
- **diluer la concentration en radon** dans le volume habité en augmentant le renouvellement de l'air (simple aération quotidienne, VMC, etc.)

Pour plus d'informations : <https://www.irsn.fr/FR/connaissances/Environnement/expertises-radioactivite-naturelle/radon>



Le radon

Un polluant naturel est-il dangereux ?

Le radon, c'est quoi ?
Le radon est un gaz naturel, inodore, sans saveur, mais radioactif et issu de la désintégration du radium et de l'uranium.

Alors docteur, est-ce grave ?
Le radon est un cancérigène certain du poumon (OMS 1977). Le risque est multiplié par 20 pour les fumeurs.

Mais nos ancêtres vivaient bien avec !
Exactement. Mais dans des habitations très ventilées, peu chauffées et où ils passaient peu de temps.

Le radon, est-ce que cela se mesure ?
Le radon est mesuré à l'aide d'un dosimètre passif (plusieurs modèles existent), pendant 2 mois durant la période de chauffage, pour obtenir une concentration moyenne annuelle. Lorsque la valeur dépasse 300 Bq/m³, il est nécessaire de réfléchir à réaliser des actions correctives simples. Si la valeur dépasse 1000 Bq/m³, des actions correctives plus lourdes sont à envisager. La valeur est exprimée en Becquerel/mètre cube d'air (Bq/m³). Le Becquerel correspond à une désintégration d'un atome de radon par seconde.

Risque faible → Pas d'action corrective
200 Bq/m³

Risque moyen → Actions correctives
400 Bq/m³

Risque grave → Actions correctives nécessaires à brève échéance
1000 Bq/m³

* Valeur guide pour les bâtiments neufs

INSTITUT NATIONAL DE CANCER

Le radon

Pour s'en protéger : 4 secrets

- 1 S'assurer d'avoir un air propre et renouvelé dans la maison.
- 2 Dans l'existant, colmater toutes les fissures, passages de canalisations, etc. s'ils existent.
- 3 À réserver aux corrections lourdes dans l'existant :
 - étanchéité du sol par membrane contenue
 - pose d'un réseau de drains sous le film
 - ventiler par dépression le réseau de drains si nécessaire, ou à installer en principe de précaution dans le neuf.
- 4 Vous pouvez faire appel à des professionnels qualifiés pour répondre à vos questions.

INSTITUT NATIONAL DE CANCER





La Brulatte



Olivet



Launay Villiers



Saint-Cyr-Le-Gravelais



Saint-Ouen-Des-Toits



Le Genest Saint Isle

CONSTAT :

On trouve également une architecture de **maisons bourgeoises ou maisons de maître** positionnées en retrait et attenantes à des jardins ; elles sont plus **volumineuses**, massives et de volume simple. La **hauteur** de ces constructions est **supérieure** du fait de la hauteur plus importante des niveaux.

Elles sont **parsemées sur l'ensemble du bourg**.

Elles s'inscrivent dans de larges parcelles. Leurs volumétries souvent imposantes se dénotent. Ce sont **des éléments repérables** dans le tissu ancien ou pavillonnaire.

La présence de murets en clôture de propriété structure la voie et créent une certaine urbanité



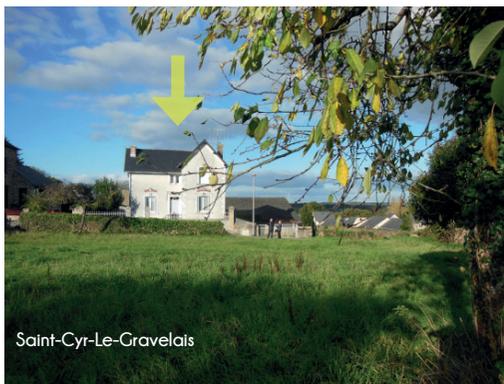
RECOMMANDATIONS :

Tout nouveau projet devra prendre en compte la **composition de la rue dans laquelle il s'insère**.

Il faudra privilégier la **singularité de ces constructions** et traiter les clôtures dans une même continuité.

(voir : traitement des limites entre espace privé et espace public).

Les villas en retrait ou en alignement visibles depuis la rue s'imposent comme repère fort.



CONSTAT :

La volumétrie est **simple, sobre avec des détails décoratifs plutôt rares**. La volumétrie principale est **de forme simple**, sur une base rectangulaire.

Les toitures présentent **souvent des pentes différentes**, avec des parties en **demi-croupes** de pentes abruptes, **débordantes**, soutenues pas des aisseliers, d'autres à **longs pans**. Elles sont parfois pourvues d'**épis de faitages** qui sont la marque de distinction du propriétaire.

Le **faitage principal et l'orientation** de la construction est généralement **parallèle à la voie**.

Les hauteurs des habitations sont **R+C et R+1+C** avec des hauteurs sous plafond assez importantes pour les plus hautes, les combles sont souvent aménagés et comportent des lucarnes.

RECOMMANDATIONS :

Dans le cas d'un projet de rénovation de la construction, des **extensions** pourront intervenir sur **les pignons et les façades arrières** à condition que leur architecture s'accorde avec celle des constructions, notamment concernant les volumétries, les matériaux et compositions des façades.



Une extension dans le prolongement du pignon de plus petit gabarit n'altère pas la volumétrie principale du bâti.

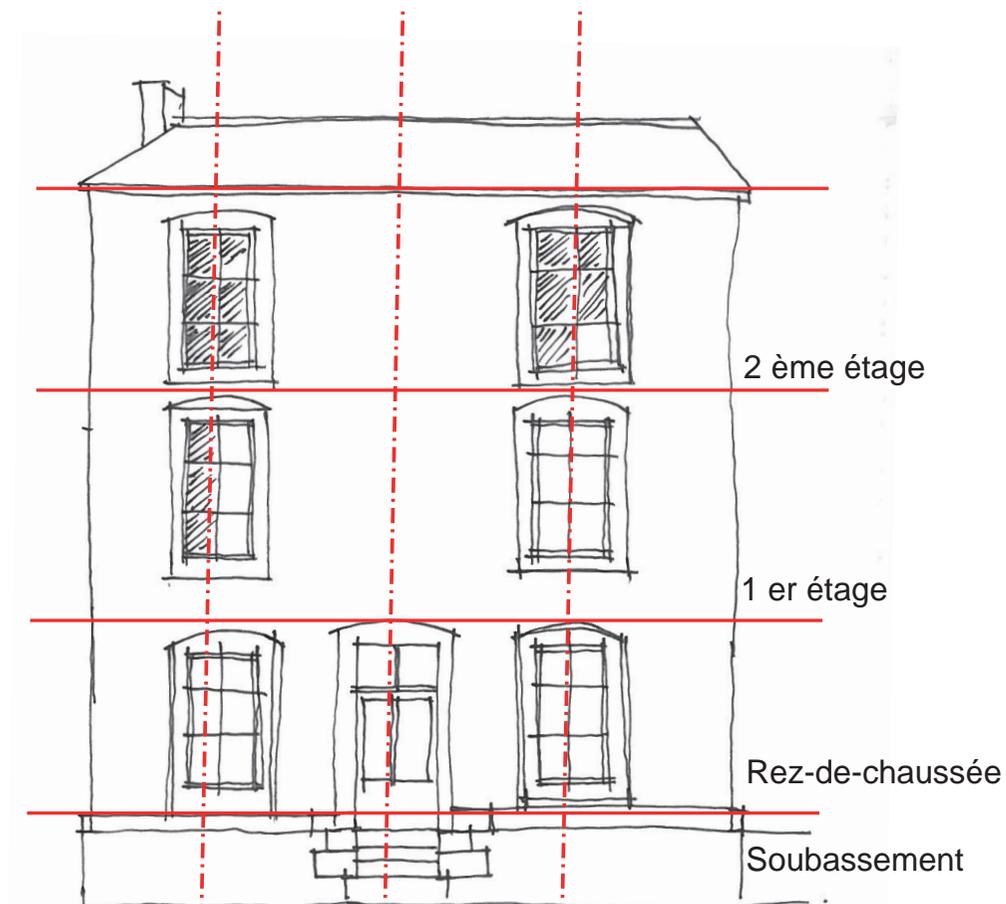
Une extension qui dénature l'architecture de la construction.

Des extensions qui ne dénaturent pas l'architecture de la construction.



CONSTAT :

La façade est «composée» et pensée dans sa globalité, à l'inverse de l'architecture vernaculaire. Elle fait l'objet d'une réflexion, d'un plan d'ensemble s'appuyant souvent sur des axes de symétrie.



Axes de composition de la façade :
hauteur des niveaux, largeur des travées

RECOMMANDATIONS :

Aussi pour la création de baies, il est important de **préserver l'équilibre de la façade** et de respecter :

- les rapports de proportion entre les **pleins et les vides**
- les **proportions et le type des ouvertures** existantes
- les **axes de composition** de la façade.



CONSTAT : les ouvertures

Les jambages et linteaux sont généralement en granit ou en appareillage de briques ou en **enduit peint**.

Les linteaux peuvent être sous un arc de décharge en brique ou en granit (perçement cintré).

Les percements sont généralement **plus hauts que larges**. La **façade principale sur rue est composée**, les percements hiérarchisés, et symétriques.

Sur la **façade arrière**, les ouvertures sont avant tout **fonctionnelles**. La composition d'ensemble est moins recherchée.

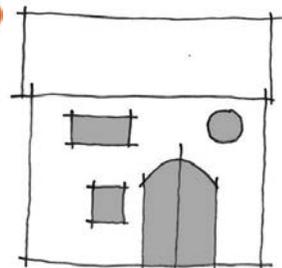
RECOMMANDATIONS :

- **les ouvertures existantes**
 - **utiliser les ouvertures existantes** sans modification de leur proportion d'origine (sauf restitution)
 - dégager des **ouvertures obstruées**
- **les nouvelles ouvertures**
 - **respecter les proportions** plus hautes que larges sauf pour les ouvertures particulières.
 - respecter les rapports de proportion entre **les pleins et les vides**
 - les percements en toiture seront **limités en nombre**

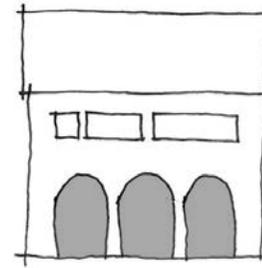
Leur localisation devra prendre en compte :

- la **composition initiale de la façade** dans le cas d'une réhabilitation
- **celle des constructions avoisinantes** dans le cas d'une construction ou extension.

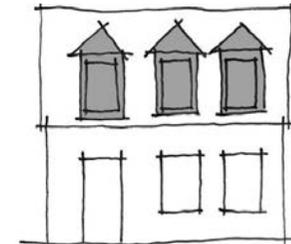
D'une manière générale, on s'efforcera de traiter les percements notamment en **respectant les proportions** d'origine (Hauteur > Largeur)



Eviter la juxtaposition de nombreux types d'ouverture



Eviter les ordonnances de styles étranger à la région (ex: arcade)

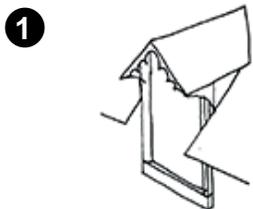


Eviter les lucarnes trop importantes par rapport aux volumes de toiture ou surdimensionnées, aux pénétrations dans la toiture.

CONSTAT : les lucarnes

3 types de lucarne essentiellement présents, à l'aplomb des façades et non en retrait :

- 1 - les lucarnes pendante dite meunière ou gerbière
- 2 - les lucarnes en bâtière (2 versants) de proportions plus hautes que larges



1
Lucarne pendante,
dite meunière ou gerbière

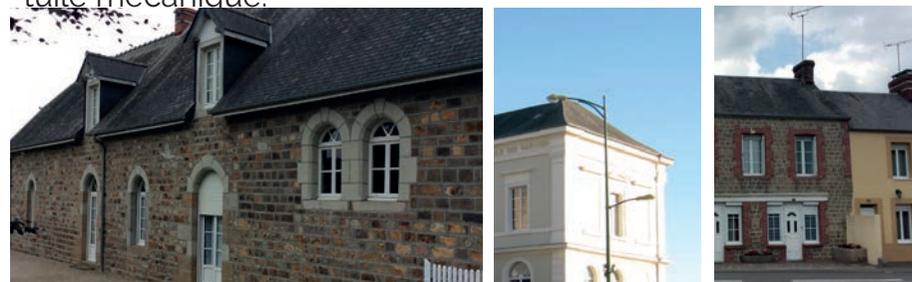


2
Lucarne à 2 pans,
dites jacobine, en bâtière

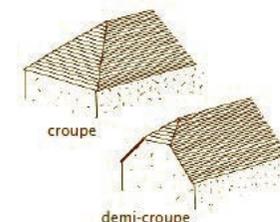
CONSTAT : la toiture

Des toits à deux pentes, comprises entre 45 et 55 degrés, présence de quelques croupes et demi-croupes.

En ardoises généralement pour les habitations et emploi de la tuile pour les dépendances. Le chaume a pratiquement disparu au cours du 20^{ème} siècle remplacé par l'ardoise et la tuile mécanique.



SOURCE : CAUE 50



RECOMMANDATIONS :

Sur les nouvelles constructions ou les extensions, on pourra **mettre en œuvre des lucarnes à deux pans ou pendante.**

Pour l'aménagement des combles existants, l'apport de lumière nécessaire pourra également s'effectuer par **la pose de châssis de toit encastrés** opposés à la façade sur rue.

RECOMMANDATIONS :

- Respecter la **pente d'origine** des toits
- Eviter de trop rehausser la charpente et conserver le «bon travail» de la charpente.
- Conserver la **double pente** ou en une seule pente pour les extensions en appentis - éviter les toits plats.

CONSTAT : les menuiseries

La plupart des ouvertures des constructions traditionnelles comportent **2 battants et des petits carreaux**. Les menuiseries d'origine sont en bois peint, le plus souvent en blanc.



RECOMMANDATIONS :

Les menuiseries

- Privilégier la conservation des menuiseries anciennes en bon état et faire restaurer les menuiseries récupérables.
- Pour les menuiseries à créer :
 - s'inspirer d'un modèle existant.
 - choisir les modèles en fonction de l'époque du bâtiment et de son style.
 - utiliser des bois de pays et protéger par une peinture à l'huile de lin.

Les volets

On préférera si possible la pose de volets à l'intérieur. Pour les bâtiments ayant eu des volets extérieurs à l'origine, on utilisera des modèles à traverse plutôt qu'à écharpe. Les volets roulants sont préférables si leur coffre est invisible depuis l'extérieur. Il est préférable d'intégrer le rail dans la maçonnerie au ras des fenêtres et non au nu extérieur de la maçonnerie.

Pour les volets et menuiseries :

- éviter l'aluminium et le PVC

CONSTAT : les cheminées

Les souches de cheminées imposantes dessinent dans le paysage **des éléments forts et remarquables**.

Les souches de cheminée sont systématiquement implantées dans l'axe du faîtage, à même les pignons ou sur les murs de refend ; souches en pierre de taille et briques.

RECOMMANDATIONS :

- si la souche est en bon état : conserver et la faire consolider avec un mortier bâtard.
- pour restaurer une souche de cheminée en briques apparentes choisir des briques neuves de même taille et de même couleur.
- en restauration terminer une souche en conservant un couronnement en matériaux locaux d'origine et pas par un ciment.



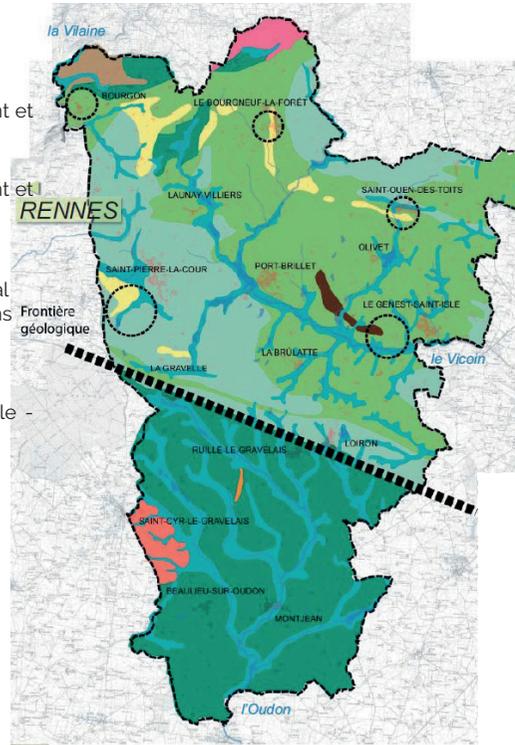
CONSTAT : la pierre

Trois types d'appareillage sont représentés : en moellon, en plaquettes et pierres taillées.

Les **encadrements** de porte et fenêtre sont en **granit plus ou moins travaillés** selon les époques de construction. La destination du bâtiment, sa fonction ou son implantation détermine aussi l'utilisation d'une catégorie spécifique de matériau.

Certaines constructions présentent des éléments d'ornement sur une façade, particularités à préserver lors des rénovations (épis de faitages, travail de la pierre, linteaux cintrés...)

- **Schistes argileux :**
Matériaux d'empierrement et moellons
- **Schistes acide:**
Matériaux d'empierrement et moellons
- **Grès armoricain :**
Blanc à gris très clair
Pavés / bâti / habitat rural
Empierrement et moellons
- **Granit :**
Tonalités de gris
Matériaux pierre de taille - construction de pont
- **Calcaire :**
Saint Pierre la Cour (exploitation)
Blanc à gris très clair



RECOMMANDATIONS :

- La diversité des matériaux, des mises en oeuvre et des situations sont multiples et font de chaque mur une particularité. Toute intervention dans la maçonnerie devra faire l'objet d'un examen méticuleux de son état.
- Favoriser l'utilisation des matériaux locaux.
- Remplacer les pierres avec un choix de matériaux aux caractéristiques physiques identiques



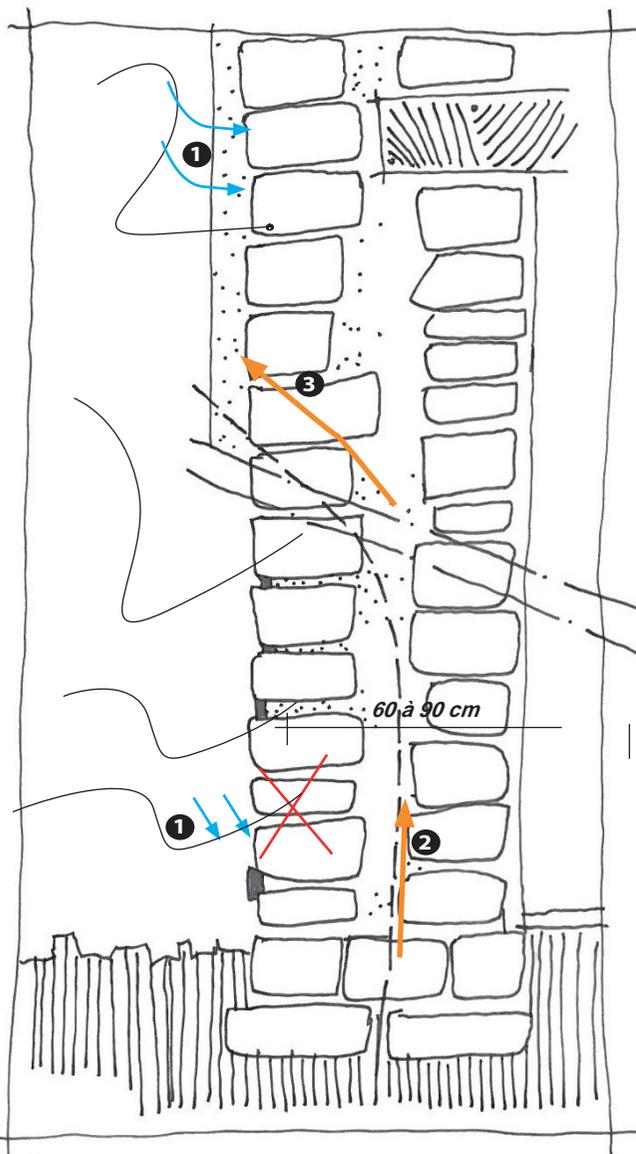
CONSTAT : la pierre

Il est fondamental de garder en mémoire que **le bâti traditionnel est "respirant"** à la différence des constructions actuelles, généralement étanches à l'air et à l'eau.

La plupart des désordres observés dans les bâtiments réhabilités (traces d'humidité, remontées par capillarité, infiltrations, fissures....) résultent de l'application de matériaux ou de procédés nouveaux à du bâti ancien.



Restauration d'un mur traditionnel en pierre -
Principe du mur respirant



- ① pluie
- ② remontées d'eau par capillarité
- ③ évaporation

RECOMMANDATIONS :

- Pour les réhabilitations, il est recommandé des enduits **de chaux naturelle** (aérienne ou faiblement hydraulique) qui laissent «respirer» les maçonneries.
- Un enduit à la chaux à «*Pierre vue*» ou «*beurré*» contribuera à unifier la façade
- L'enduit **ciment est à proscrire**, car il maintient l'humidité dans les murs.
- En cas de **rejointement ne jamais retailer** les pierres pour élargir le joint.
- **Eviter le doublage du mur à l'intérieur** pour préserver un bon fonctionnement hygrométrique du mur. Si une isolation est nécessaire, elle peut être apportée par un **enduit isolant et respirant (type chaux-chanvre...)** ou doublage par briques plâtrière.



LES GRANDES DEMEURES/MATERIAUX

les façades

Dans le cas d'une réhabilitation ou d'une extension, on privilégiera **l'emploi des matériaux d'origine ou bien des enduits de tonalités proches de la pierre.**

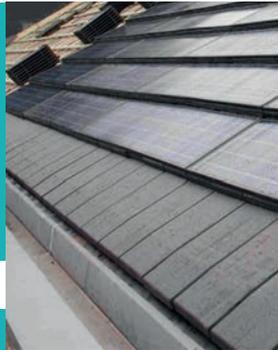
Les façades seront similaires à une palette reprenant les coloris **des teintes des matériaux locaux** (pierre) en veillant à harmoniser leur **teinte à celles des constructions existantes.**



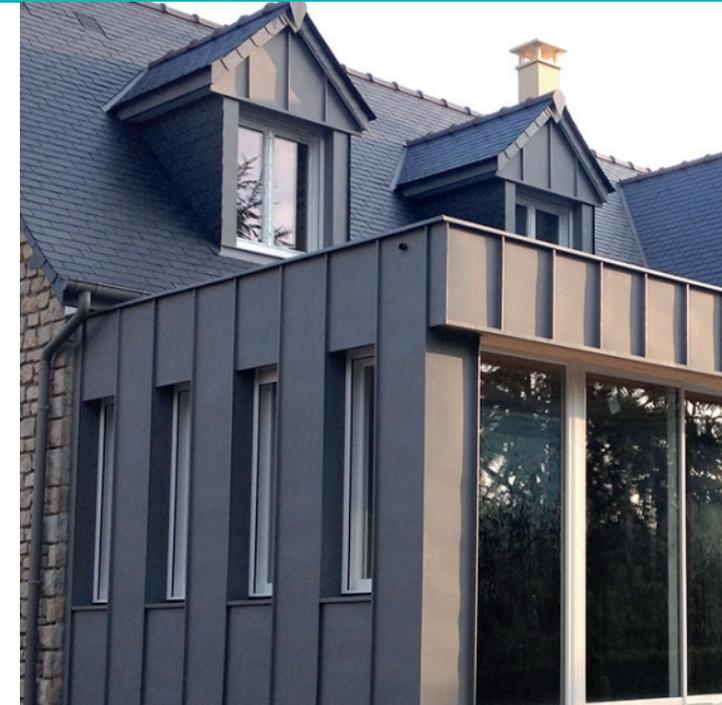
Les menuiseries

devront rester en **harmonie avec la construction et les autres constructions voisines.** Le choix des menuiseries devra s'harmoniser avec l'écriture architecturale de l'édifice et des différents matériaux d'origine. S'il est préférable de mettre en oeuvre des menuiseries en bois avec des essences de pays telles que le chêne ou châtaigner sur le bâti ancien.

Les matériaux de toiture, à l'exception des toitures-terrasses, sera l'ardoise, le zinc ou tout matériau présentant un aspect ou une couleur similaire.



Les éléments techniques tels que panneaux solaires ou photovoltaïques, antennes, chauffe-eau solaire sont autorisés à condition qu'ils soient harmonieusement intégrés à la construction.



LES GRANDES DEMEURES / LES COULEURS DU PAYS

MONTJEAN - PALETTE FACADE



rgb(147, 155, 165)

rgb(206, 194, 169)

rgb(161, 154, 144)

rgb(121, 102, 84)

rgb(20, 29, 45)

BEAULIEU SUR OUDON - PALETTE FACADE



rgb(209, 186, 155)

rgb(29, 26, 14)

rgb(78, 70, 54)

rgb(55, 38, 24)

rgb(142, 115, 90)

PORT BRILLET - MENUISERIES



rgb(75, 73, 47)

rgb(181, 194, 213)

rgb(35, 27, 21)

rgb(61, 35, 22)

rgb(136, 126, 85)

rgb(75, 58, 39)

rgb(100, 35, 28)



CONSTAT : les clôtures

Les murs de clôture sont généralement bas, d'une hauteur comprise entre 0.5 et 1m de haut, et doublé d'une haie ou d'une grille. Ces ensemble atteignent parfois 2m de hauteur, préservant ainsi un jardin très intime.

Ces aménagements en limite de propriétés de plus faible créent des espaces plus ouverts, comme des cours, des jardins, avec un meilleur échange entre l'espace public et l'espace privé.

Les murets les plus anciens sont réalisés en pierre sèche. Les joints sont parfois en terre. La végétation s'y installe, détruisant parfois l'ouvrage par leurs racines.

RECOMMANDATIONS :

Il est rappelé que **la clôture n'est pas obligatoire**. Dans le cas de sa mise en place, il est important de **préservé les anciens murs et murets de pierre**. Ils font partie de la **richesse patrimoniale** des centres et permettent de **clairement identifier la limite entre espace public et espace privé**. Ils permettent aussi de **prolonger le caractère minéral spécifique** des rues de Percy. Cependant, **leur hauteur ne doit pas être trop importante** pour ne pas refermer la rue.

Lors de la réalisation de nouveaux murs ou murets, il est important de **se poser la question de la hauteur, des matériaux utilisés** (appareillage en pierre si possible) **et des couleurs recherchées** pour se rapprocher au mieux des couleurs de la pierre existante. **Les joints** ont aussi leur importance, on **évitera de choisir des couleurs jaune-ocre**, qui tranchent avec la pierre locale, on préférera du gris.

Les éléments techniques (coffrets, boîte aux lettres, sonneries...) peuvent aussi être **intégrés** à ces murs, éviter de les implanter seuls au bord de la voie.

Les nouveaux murs ou murets peuvent **combinaison avec des dispositifs à claire-voie** et ainsi **allier la pierre / le bois / le**

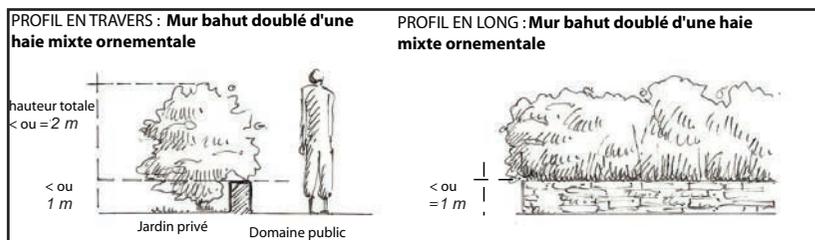


La végétation des jardins égaye la rue

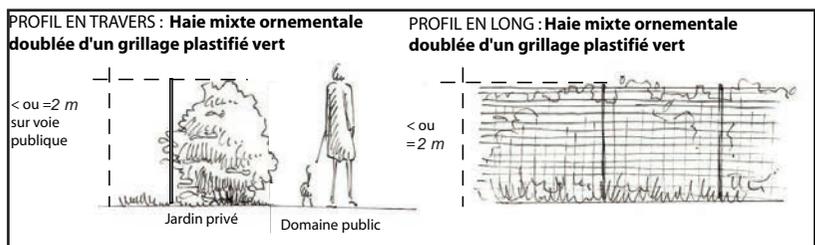


Une combinaison entre muret et haie

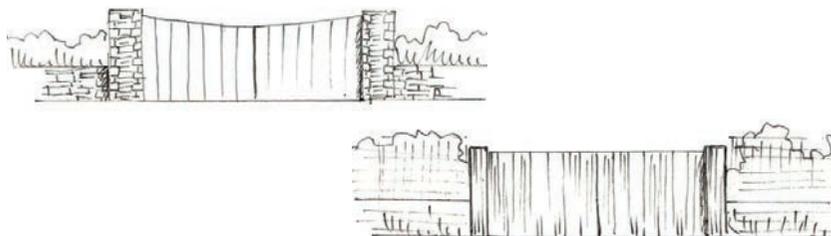




Clôture avec muret et haie



Clôture avec clôture et haie



On trouve des murs et murets surmontés de systèmes à claire-voie

A éviter : Le PVC blanc et les modèles de clôtures préfabriqués très sophistiqués.



CONSTAT : portails et grilles

Les constructions étant souvent à l'alignement de la voie, **il y a peu de portails ou de grilles. Lorsque les constructions observent un retrait, avec un mur ou muret, parfois il n'y a pas de portail, la limite étant déjà clairement identifiée.** Lorsque ceux-ci sont mis en place, ils sont en bois ou en métal.

RECOMMANDATIONS :

La mise en place d'un portail **n'est pas obligatoire**. Il est **préférable de les choisir aux formes simples** (métal, bois...) **et discrètes**.

Leur **couleur** peut être en **harmonie avec celle des menuiseries de l'habitation, avec les menuiseries souvent peintes en blanc**. Il est important d'**éviter les effets de mode** et les **effets «design»** de certains portails en PVC.

La mise en oeuvre, de **grilles métalliques de style ancien**, peintes avec des **couleurs foncées** (vert, brun, gris, noir...) est également possible.

VÉGÉTAUX POUR MURS, PIEDS DE MURS

Rosier grimpant (*Rosa sp.*)



Clématite (*Clematis sp.*)



Glycine (*Wisteria sp.*)



Iris (*Iris*)



Bergénie (*Bergenia*)



Aubriète (*Aubrieta*)



Céraiste (*Cerastium*)



Hortensias
(*Hydrangea*)



Viorne
(*Viburnum plicatum*)



Chèvrefeuille
(*Lonicera fragrantissima*)



RECOMMANDATIONS :

Les murs, murets et pieds de mur peuvent être agrémentés de quelques vivaces, bulbes, plantes grimpantes ou arbustes.

Plantes grimpantes pour habiller les façades, pignons, murs :

Rosier grimpant (*Rosa sp.*)

Chèvrefeuille grimpant (*Lonicera nitida*)

Clématite (*Clematis sp.*)

Vigne (*Vitis vinifera*)

Vivaces pour les murs et murets :

Corbeille d'or (*Alyssum saxatile*)

Aubriète (*Aubrieta*)

Oeillet (*Dianthus deltoïdes*)

Bergénie (*Bergenia*)

Iris (*Iris sp.*)

Céraiste (*Cerastium tomentosum*)

Rose trémière (*Rosa altea*)

Arbustes pour les pieds de murs et les haies libres :

Hortensias (*Hydrangea sp.*)

Abélia (*Abélia x grandiflora*)

Spirée (*Spiraea arguta*)

Viorne (*Viburnum plicatum*)

Azalée (*Rhododendron japonica*)

Buis (*Buxus sempervirens*)

Groseiller à fleur (*Ribes sanguineum*)

Chèvrefeuille (*Lonicera fragrantissima*)

Laurier sauce (*Laurus nobilis*)



Vivaces et annuelles en mélange et
vigne vierge en façade



Rose trémière



Vivaces et annuelles en mélange

PALETTE VÉGÉTALE POUR DES HAIES BOCAGÈRES



Chêne pédonculé (*Quercus robur*)



Aubépine (*Crataegus*)



Prunellier (*Prunus spinosa*)



Noisetier (*Corylus avellana*)



Houx (*Ilex aquifolium*)



Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*)



Troëne (*Ligustrum vulgare*)



Poirier



Groseiller (*Ribes rubrum*)



Sureau (*Sambucus nigra*)

RECOMMANDATIONS :

Des haies bocagères sont assez appropriées pour **délimiter les fonds de parcelles**, en limite avec l'espace naturel, notamment pour le bâti rural, les maisons de maître.

Des fruitiers peuvent aussi être plantés, participants à la composition des haies ou agrémentant les parcelles privées.

ARBRES LOCAUX :

Chêne pédonculé (*Quercus robur*)
Chêne vert (*Quercus ilex*)
Frêne (*Fraxinus excelsior*)
Chêne sessile (*Quercus petraea*)
Châtaignier (*Castanea sativa*)
Erable champêtre (*Acer campestre*)
Hêtre (*Fagus sylvatica*)

FRUITIERS :

Pommier (*Malus sp*)
Poirier (*Pyrus sp*)
Prunier (*Prunus sp*)
Noyer commun (*Juglans regia*)
Cognassier (*Cydonia*)
Neflier (*Mespilus germanica*)
Sureau (*Sambucus nigra*)

ARBUSTES LOCAUX :

Aubépine (*Crataegus*)
Cornouiller (*Cornus*)
Noisetier (*Corylus sp.*)
Houx (*Ilex aquifolium sp.*)
Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*)
Prunellier (*Prunus spinosa*)
Troëne commun (*Ligustrum vulgare*)
Viorne (*Viburnum opulus*)
Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*)
Bourdaine (*Rhamnus frangula*)
Buis à longues feuilles (*Buxus sempervirens*)
Charme (*Carpinus betulus*)
Eglantier (*Rosa canina*)





CONSTAT :

Essentiellement concentré autour de l'église, le bâti dense cadre les rues et places par leur alignement stricte sur rue. Certains en retrait offrent des jardins depuis la rue, l'alignement étant maintenue par un muret de pierre.

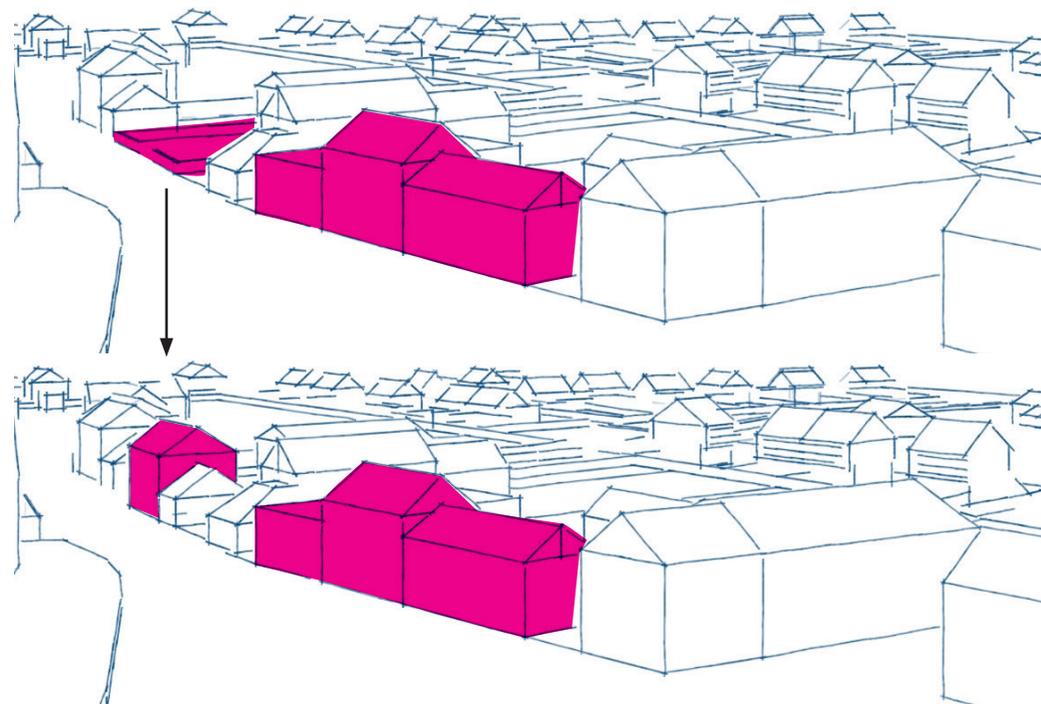


Analyse de l'existant du secteur ancien - exemple d'alignement autour de l'Eglise - la Brulatte



RECOMMANDATIONS :

En matière d'implantation dans le tissu ancien, la logique est de **s'inscrire dans la continuité de l'existant tant, au niveau de l'implantation du bâti** (y compris pour les annexes, dépendances et extensions) **qu'au niveau de la volumétrie de l'édifice** et ce, afin de préserver la **cohésion d'ensemble** et de **poursuivre la densité** déjà existante le long des rues et des voies.



CONSTAT :

- **La volumétrie** de la maison du centre bourg est **plus haute que longue**, la logique d'extension privilégiée étant de gagner de la hauteur plutôt que de s'étendre de façon linéaire.

- 1 **Les habitations** sont en **R+1+ Combles à du R+2+C** avec quelques fois des commerces en RDC. Les toitures sont à **deux pans**, avec un **faîtage généralement parallèle à la voie** et la façade principale ou mur gouttereau donne sur la rue.
- 2 **Les constructions sont marquées par le découpage foncier**. L'absence de trame régulière du parcellaire donne, une diversité dans le paysage de l'hyper centre, décroché, venelle, alignement, retrait, mais avec une certaine compacité d'ensemble dû à l'alignement.
- 3 **Une compacité** du bâti (même hauteur des constructions, alignement...) marquant un front bâti et une **façade** pour les places.

RECOMMANDATIONS :

Les constructions nouvelles et les extensions des constructions existantes devront rester cohérentes avec les volumes existants et respecter les règles morphologiques des constructions anciennes.

On privilégiera donc **des hauteurs similaires aux constructions avoisinantes et une compacité du bâti** (densité mitoyenneté). Il conviendra de **respecter la trame foncière, les niveaux de faîtages et d'égout**.

Conserver la volumétrie principale du bâtiment et prévoir des extensions **dans le gabarit de la construction** et ne pas perdre son unité.

Les extensions se feront dans **le prolongement du bâti existant, sans dépassement de hauteur**. Les **largeurs de pignon** seront respectées.

